



La conformité réglementaire est considérée par de nombreux analystes comme la justification d'une reprise substantielle des dépenses informatiques en 2004 et au-delà, relève Group 1 Software/Marketing UK spécialiste du traitement des données d'entreprises. Le cabinet d'analystes IDC, évoquant le secteur bancaire européen, a déclaré que "A compter de 2004, les banques vont consacrer une plus grande partie de leurs budgets informatiques à l'adaptation de leurs systèmes informatiques aux nouvelles exigences de Bâle II et, en particulier, au développement de solutions de gestion du risque." Datamonitor, prévoit que les dépenses des banques européennes dans Bâle II vont atteindre 1,9 milliard de \$ en 2004 et 2 milliards de \$ en 2005.

Le rendement du capital investi demeure la priorité numéro un

Cette nouvelle hausse des dépenses informatiques par les banques n'est pas liée exclusivement aux exigences de conformité, suggère Group 1 Software/ Marketing. Une autre raison tout aussi importante depuis ces deux dernières années vise l'augmentation de rendement du capital, sous la pression des investisseurs.

Group 1 Software et Marketing UK ont décidé de mener une enquête afin de découvrir exactement où les 500 premières banques internationales allaient concentrer leur investissement dans l'informatique en 2004. Bien que la conformité réglementaire constitue un facteur relativement important pour les personnes interrogées (66%), elle n'est pas la première priorité. C'est la notion plus large de gestion du risque opérationnel qui arrive en tête (75%), suivie de près par l'amélioration du service clientèle (71%). Ces résultats sont importants, car ils illustrent clairement la stratégie des banques internationales : allier les dépenses imposées (conformité réglementaire) à l'obtention d'un avantage concurrentiel (gestion du risque opérationnel et amélioration du service clientèle).

Au quotidien, le risque opérationnel concerne la réduction du nombre d'anomalies ou d'inefficiences. Plus les systèmes de risque opérationnel sont efficaces, plus ces problèmes sont constatés et résolus rapidement, et plus la réputation de l'institution augmente sur le marché pour les services corporate et interbancaires, note Group 1/marketing.

Le traitement des inefficiences se traduit par une amélioration du service clientèle et une augmentation de l'avantage concurrentiel dans trois domaines de risque principaux : fraude et autres délits, pertes financières résultant d'une réduction des marges de profit due au manque d'efficacité, et peut-être le plus important, perte de réputation. Ajoutons à cela les exigences de capitaux propres de Bâle II (après 2006), qui imposent **la mise en place de systèmes et de procédures de gestion du risque** opérationnel efficaces, et l'argument en faveur de l'investissement informatique devient irréfutable.

Importance de la qualité des données

L'obtention de ces deux objectifs de conformité réglementaire et d'avantage concurrentiel repose sur une composante fondamentale, qui constitue probablement le plus grand défi se posant à l'informatique : l'intégration des données. Avec la réduction du risque opérationnel «il devient nécessaire, pour la première fois peut être, de collecter des données sur le cycle de vie des clients, sur la notation et sur la disposition à l'exposition au risque dans un but unique », remarque Group 1/Marketing à juste titre. La plupart de ces données existent déjà. Mais elles existent en silos au sein de la banque et sont utilisées exclusivement par les fonctions

Marketing, Crédit ou Conformité. Bâle II exige une seule version des données clients et des données d'exposition au risque dans toute l'organisation.

Les banques font donc faire face à trois challenges au niveau des données : les trouver, les sourcer et les valider. Ces données existent à travers une multitude de systèmes sectoriels reposant souvent sur des applications héritées. Si l'on considère l'avalanche de fusions et d'acquisitions survenue dans le secteur bancaire depuis une décennie, le potentiel d'incompatibilité des données est encore plus considérable. La gestion du risque opérationnel en général, et les exigences de Bâle II en particulier, nécessitent le transfert continu de données dans une application centrale. Ces données doivent aussi être rapprochées et validées par une multitude de contrôles et de balances pour pouvoir satisfaire le régulateur européen. Cela signifie qu'il faut mettre les fichiers de données à jour fréquemment, sinon en temps réel. Vaste programme.

Jean-Charles Guyot
Directeur de la rédaction